

## **Intitulé : Formation à l'utilisation des Equipements de Protection Individuelle contre les chutes de hauteur**

Code formation : **5621**

Durée formation : **28 Heures**

---

### **1 - Objectif de la formation :**

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier la réglementation et les recommandations applicables aux travaux en hauteur.
- Identifier les différents matériels collectifs et individuels d'assujettissement.
- S'assurer de la réalisation de la visite générale périodique de tous les Equipements de Protection Individuelle prévue par le code du travail (Arrêté du 19 mars 1993).
- Appliquer les règles de l'UTE C 18-510 et DOC. O.P., lors des différentes interventions sur les structures.
- Intégrer les risques de chute et leurs conséquences en fonction des systèmes d'arrêt de chutes utilisés.
- Appliquer les différentes techniques d'assurage issues du Référentiel "Travaux en hauteur".
- Utiliser les différents systèmes d'arrêt de chutes conformément aux Référentiel "Travaux en hauteur".
- Mettre en œuvre les différentes procédures d'évacuation d'un monteur en difficulté.
- D'identifier, dans son activité, les situations à risque lors de manutention manuelle.

### **2 - Contenu de la formation :**

Thèmes :

- Cadre réglementaire.
- Manutention manuelle.
- Force de choc.
- Ecole de nœuds.
- Matériels Equipements de Protection Individuelle antichute
- Accès au poste de travail avec LDV.
- Mise en place de postes de travail.
- Evacuation d'un agent en difficulté.
- Contrôle périodique et vérification des EPI antichute.

### **3 - Profil stagiaire :**

Public concerné :

- Salariés d'une Equipes Entretien Lignes devant travailler ou circuler en hauteur et qui sont exposés à un risque de chutes dans le vide.

Prérequis :

- Avoir l'aptitude physique pour escalader les structures et ne pas être sujet au vertige.
- Etre habilité à minima H1.

#### **4 - Compétences :**

Cette formation contribue à acquérir les compétences suivantes :

- Connaître les règles de sécurité sur les ouvrages liaisons aériennes (assujettissement, induction, ...). *[Niveau Initiation]*

#### **5 - Modalité d'évaluation :**

Modalité d'évaluation :

Des évaluations sont réalisées tout au long du stage à travers les différentes observations et les mises en situation. Une évaluation des acquis est réalisée en fin de formation sous forme de QCM.

Forme de validation : Une appréciation individuelle, en appui au management à l'autorisation d'utilisation des EPI contre les chutes de hauteur est transmise, à l'issue de la formation, au management de l'opérateur.

#### **6 - Les moyens pédagogiques, techniques et encadrement mis en œuvre seront :**

- Des séances de formation en salle,
- Des études de cas concrets,
- Des exposés théoriques,
- Des dossiers techniques remis aux stagiaires.